

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2012

---

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 797

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 447 (2ème Rect) de la commission des affaires sociales

-----

### APRÈS L'ARTICLE 63

À l'alinéa 1, après le mot :

« an »,

insérer les mots :

« au plus ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.